

**A32/ABC**  
**Product Code: 32.000Z.0000.00**

Issue / Date: Novembre 2014 Rev. 2

1. Identification de la préparation et de la société

1.1 Identification du produit : **A32/ABC**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Poudre chimique sèche, à utiliser dans l'extinction d'incendies comme agent extincteur des classes de feu A, B et C.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: ANAF S.P.A.  
 Adresse: Via del Commercio, 4  
 Ville: IT-27020 Torre d'Isola  
 Personne de référence: Ing. Danilo Romano  
 Tel. 0039 (0)382 45 33  
 Fax: 0039 (0)382 92 02 79  
 e-mail: info@anaf.eu  
 Internet: www.anaf.eu

1.4. Le numéro de téléphone d'urgence: 02-66101029 Ospedale Niguarda (MI)

2. Identification des dangers

Ce mélange se présente comme une poudre, qui peut également former des aérosols. Une longue exposition à n'importe quel type de poussière est potentiellement nocif.

Certains ingrédients sont classés comme «poussières de nuisance ». Ceux-ci peuvent être nocif pour l'environnement. Il n'y a aucune histoire de la toxicité orale.

3. Composition / informations sur les ingrédients

Composant	REACH No.	CAS No.	Contenu (%w/w)	Classification suivant:
Monoammonium phosphate	01-2119488166-29-xxxx	7722-76-1 40	20,5%	Directive 67/548/EEC: Non classifié Régulation (EC) N° 1272/2008 (CLP): Non classifié
Ammonium sulfate	Not applicable	7783-20-2 53	74,5%	Directive 67/548/EEC: Non classifié Régulation (EC) N° 1272/2008 (CLP): Non classifié

## 4. Premiers secours

### Inhalation :

En cas de dégagement du produit, des démangeaisons peuvent se produire, ou une sensation de gêne accompagnée de toux et d'éternuements.

Le cas échéant déplacer la personne affectée en plein air.

### Contact avec les yeux :

Gêne éventuelle due à des corps étrangers.

Ouvrir les paupières et laver à grande eau. En cas de gêne persistante consulter un médecin.

### Contact avec la peau :

Laver à l'eau et avec savon neutre.

### Ingestion :

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau et faire boire 1 ou 2 verres d'eau. Demander de l'assistance médicale si nécessaire.

## 5. Mesures de lutte contre les incendies

### Agent d'extinction inadéquat :

N.A. Ce produit est un agent d'extinction d'incendies.

Risque spécial dû à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz qui se forment : Bas risque.

Il ne faut ni inhaler le produit ni ses sous-produits de décomposition.

## 6. Mesures en cas de fuite accidentelle

### Précautions personnelles :

Revêtir des éléments de protection personnelle : Masque anti-poussière.

Éloigner au plus vite toute matière incompatible : Matières alcalines et produits caustiques.

Empêcher le contact avec les yeux.

### Précautions pour la protection de l'environnement :

Protéger les égouts : produit nocif pour les organismes aquatiques.

### Méthodes de nettoyage :

Ramasser par des moyens mécaniques et mettre dans un récipient adéquat. Enlever le restant à l'eau et avec du savon neutre.

## 7. Manutention et entreposage

### Manutention :

Si nécessaire :

Aération locale ou générale, manipuler avec précaution en évitant de mettre de la poudre en suspension.

Indications de protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### Stockage :

Maintenir dans son récipient d'origine, fermé.

Garder en lieu sec et à température ambiante.

Tenir éloigné de matières fortement alcalines ou oxydantes.

Respecter les dispositions locales d'entreposage.

### Utilisations spécifiques :

Poudre extinctrice polyvalente destinée à l'extinction d'incendies comme agent extincteur des classes de feu A, B et C.

## 8. Contrôle d'exposition/protection personnelle

### Valeurs limite d'exposition

Il n'a pas été établi de TLV spécifique pour le produit. On pourra faire référence aux valeurs suivantes :

TLV/TWA : 10 mg/m<sup>3</sup>, total poudre

STEL : N.D.

PEL : N.D.

### Contrôles de l'exposition professionnelle :

Protection respiratoire : En cas de dépassement des limites concernant le lieu de travail, porter un masque anti-poussière.

Protection cutanée. Mains

Porter des gants de travail : En cuir, en latex ou en vinyle.

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité ou munies de protections latérales.

Protection cutanée. Reste du corps

Porter des vêtements à manches longues.

Porter des chaussures de sécurité

Contrôles de l'exposition de l'environnement : Éviter le versement à l'égout.

## 9. Propriété physiques et chimiques

Aspect :	Poudre de couleur <i>blanche</i>
Odeur :	inodore
Valeur pH :	(0,1 % aqueux) 4,5-6,0
Point d'ébullition :	Se décompose à partir de 190°C
Point d'inflammation :	N.A.
Inflammabilité :	N.A.
Pression de vapeur :	N.A.
Densité relative :	1.65-1.85
Solubilité :	non soluble dans l'eau
Coefficient de distribution :	N.A.
Viscosité :	N.A.
Densité de vapeur :	N.A.
Vitesse d'évaporation :	N.A.
Point de fusion :	>190°C
Décomposition thermique :	à partir de 190°C
Densité apparente :	0,85-0,98 g/cm <sup>3</sup>

## 10. Stabilité et réactivité

### Conditions à éviter :

Produit à instabilité thermique. A partir de 190°C il perd des molécules d'ammoniac, et forme, à de plus hautes températures, du pentoxyde de phosphore.

### Matières à éviter :

Il peut dégager de l'ammoniac au contact avec des substances alcalines.

Éviter le contact avec des agents oxydants forts.

Aluminium : Il peut l'attaquer.

Plomb : Il peut l'attaquer.

Magnésium : Il peut dégager de l'ammoniac.

Aminométhane : Dégage du formaldéhyde, hautement toxique.

Hypochlorite de sodium : Se décompose par contact en gaz toxiques.

Acier : Il peut l'attaquer.

Sels nitriques : S'il fond, une explosion peut se produire.

Chlorate de potassium : Il réagit violemment.

Produits dangereux de décomposition : Ammoniac. Pentoxyde de phosphore.

## 11. Information toxicologique :

Matière pulvérulente. Risque d'exposition par inhalation. Irritant.

Effet irritant primaire :

Irritation de la peau

Effet irritant primaire sur la peau : Irritant léger.

Irritation des muqueuses

Effet irritant primaires sur les yeux : Irritant par abrasion.

Expériences sur l'homme :

Il n'a pas été observé, du fait de la manipulation de ce produit, de silicose ou d'autres maladies des voies respiratoires spécifiques au produit.

Essais à long terme :

Aucun effet négatif n'a été observé.

Lors d'examen effectués sur la possibilité d'une toxicité chronique en cas d'inhalation, aucune altération irréversible et aucun cas de silicose n'ont été observés.

## 12. Information écologique

Écotoxicité EC<sub>50</sub> à 15' (mg/mL): Photobacterium Phosphoreum

EC<sub>50</sub>= 18,5 Equitox/m<sup>3</sup>

Toxicité aquatique :

Toxicité aigüe pour les poissons : NOEC (96h) >= 500 000 mg/L  
(bibliographie)

Toxicité aigüe pour les daphnies : NOEC (24h) >= 500 000 mg/L  
(bibliographie)

## 13. Considérations sur l'élimination

Produit :

Peut être déposé dans des décharges contrôlées, en respectant les dispositions techniques nécessaires, après avoir consulté la personne chargée de l'élimination et les autorités compétentes.

Emballage :

Peut être déposé avec les ordures domestiques ou incorporé, une fois propre et libre de produit, au circuit local de matériaux recyclables.

## 14. Information concernant le transport

Numéro NU : Non attribué

Groupe emballage : néant

Transport par route et chemin de fer :

TPC/TPF : Sans restriction

ADR/RID : Sans restriction

Transport par mer :

IMDG/IMO : Sans restriction

Transport aérien :

ICAO/IATA : Sans restriction

## 15. Information réglementaire

Symboles de risque : N.A.

Phrases de risque : N.A.

Phrases de sécurité : N.A.

## 16. Information réglementaire

Applications du produit :

Poudre extinctrice polyvalente destinée à l'extinction d'incendies comme agent extincteur des classes de feu A, B et C.

### Avis

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, stockage, transport, élimination et mise à disposition et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. L'information ci-dessus ne se rapporte qu'à la(aux) matière(s) spécifiquement désignée(s) ici et peut ne pas être valable pour cette(ces) matière(s) utilisée(s) mélangée(s) à toutes autres matières ou utilisée(s) dans tout processus ou si la matière est modifiée ou transformée, à moins que le texte ne le spécifie.